

Votre correspondant
X. GOBBO
Directeur Général
071/260.210

Monsieur Guy DELEUZE
Directeur Général
AIEG
Rue des Marais 11
5300 ANDENNE

N.réf : Sec.XG/mp/0182-2019

Date et références à rappeler svp

Objet : AIEG – Désignation temporaire d'un représentant pour siéger au Conseil d'Administration jusqu'au renouvellement de l'Assemblée Générale

Monsieur le Directeur Général,

Nous vous prions de trouver, en annexe, la délibération prise par le Conseil Communal, en sa séance du 4 février 2019, désignant Monsieur Freddy DELVAUX, domicilié rue Joseph Wauters 81 à 5060 SAMBREVILLE, en qualité de représentant sambrevillois pour siéger au Conseil d'Administration de l'AIEG jusqu'au renouvellement de l'Assemblée Générale de l'AIEG prévue en mai 2019.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre considération distinguée.

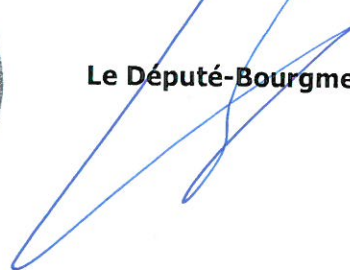
Le Directeur Général,



Xavier GOBBO



Le Député-Bourgmestre,



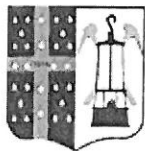
Jean-Charles LUPERTO



SAMBREVILLE

Province de Du registre aux délibérations du Conseil Communal a été extrait ce qui suit :

Namur



**Administration
Communale
de
SAMBREVILLE**

Séance du 04 février 2019

Séance publique

Etaient présents :

J-C. LUPERTO, Bourgmestre-Président;
O. BORDON, N. DUMONT, D. LISELELE, G. DAFFE, M. GODFROID, Echevins;
V. MANISCALCO, Président du CPAS,
JL. REVELARD, S. LACROIX, S. BARBERINI, M. FELIX, F. DUCHENE, G. BODART, F. DELVAUX, C. LEAL-LOPEZ, C. JEANTOT, R. DACHE, P. KERBUSCH, MA. RONVEAUX, F. SIMEONS, V. STARZINSKY, R. BOUKAMIR, S. ROTA, F. DUMONT, MC. FISSETTE, S. FOURNIER, M. MASIA, S. DINEUR, C. OP DE BEEK, Conseillers Communaux;
X. GOBBO, Directeur Général.

Service :
Secrétariat communal

Objet n° **8 Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz (AIEG) - Désignation temporaire d'un représentant pour siéger au Conseil d'Administration jusqu'au renouvellement de l'Assemblée Générale**

Correspondant :
Secrétariat Général

Le Conseil Communal,

Références : -

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L 1122-34 ;

Attendu que la Commune de Sambreville est affiliée à l'A.I.E.G (Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz) située rue Fernand Marchand, 44 à 5020 FLAWINNE ;

Considérant le courrier daté du 3 décembre 2018 émanant de l'AIEG, rappelant que l'Assemblée Générale de mai 2019 procèdera au renouvellement intégral des mandats;

Que, afin de permettre le bon fonctionnement de l'intercommunale jusqu'à la nomination des nouveaux administrateurs, l'AIEG doit procéder à la cooptation d'Administrateurs;

Que, conformément aux dispositions de l'article L1523-15§3, les administrateurs représentant les communes associées sont désignés respectivement à la proportionnelle de l'ensemble des conseils communaux des communes associées conformément aux articles 167 et 168 du Code Electoral;

Considérant que le calcul de la composition politique du Conseil d'Administration et la répartition des mandats entre les communes associées restent inchangées jusqu'à l'Assemblée Générale de mai 2019;

Considérant que l'AIEG sollicite la désignation d'un représentant sambrevillois pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'AIEG jusqu'au renouvellement de l'Assemblée Générale;

Qu'il est demandé de proposer une personne pour un mandat ayant fait déclaration d'apparement au groupe PS;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1.

De désigner Monsieur Freddy DELVAUX en qualité de représentant sambrevillois pour siéger au Conseil d'Administration de l'AIEG jusqu'au renouvellement de l'Assemblée Générale de l'AIEG prévue en mai 2019.

Article 2.

De transmettre la présente aux services et personnes que l'objet concerne.

Fait en séance à l'Hôtel de Ville, date que dessus.

Le Directeur Général,

(s) Xavier GOBBO

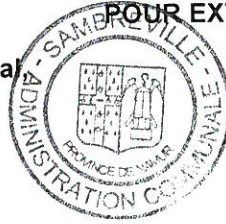
Le Président,

(s) Jean-Charles LUPERTO

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur Général,

Xavier GOBBO



Le Député-Bourgmestre,

Jean-Charles LUPERTO